

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-14, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité.

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

*(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

*(Avis de motions (documents))*

M. Marshall, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document résultant de la première réunion de l'équipe de gestionnaires supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, convoquée par le directeur général de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, à Ottawa, du 26 au 29 mars, comme il suit: a) plans opérationnels pour les périodes qui précèdent et suivent la date limite du 31 mars 1974 pour les nouvelles demandes de prêts, b) utilisation plus poussée de la gestion par objectif en tant que style de gestion pour l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants.—*(Avis de motion portant production de documents n° 8)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés, est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-14, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche qui est rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de février 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 292-1/323).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) des états financiers d'Air Canada pour l'année civile 1973, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 292-1/54).

Par M. Marchand (Langelier),—Copies (en français et en anglais) des états financiers intérimaires des Chemins de fer nationaux, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 292-1/96).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies (en français et en anglais) du rapport de l'Office canadien de commercialisation des œufs, ainsi que les états financiers, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 31 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, S.C., 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 292-1/433).

A 10 h. 35 du soir, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.